

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 août 2017

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 août 2017 à 20 h. Sont présents :

M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
Absente	Lac-Poulin
Absente	Notre-Dame-des-Pins
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent et agit à titre de secrétaire de la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2017-08-107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 août 2017

3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2017;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 17 juillet 2017;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 août 2017;
 - 3.4. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 20 juillet 2017
 - 3.5. Appel d'offres entretien ménager;
 - 3.6. Appel d'offres entretien piste cyclable;
 - 3.7. Solde résiduel assurance collective/ Affectation au budget 2017;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Politique de développement du territoire;
 - 4.1.1 : Ville de Saint-Georges/tapis roulant Centre de ski (volet local et régional)
 - 4.1.2 : Municipalité de St-Gédéon/Équipements mobiles de loisirs ;
 - 4.2. Report du dépôt des rôles d'évaluation au 1^{er} novembre 2017;
 - 4.3. Projet de bail : chemin de fer Québec central (CFQC);
 - 4.4. Réforme des programmes d'assistances financières MAMOT;

5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité ;
 - Règlement 666-2017 / Ville de Saint-Georges;
 - Règlement 674-2017 / Ville de Saint-Georges;

 - 5.2. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour la municipalité de Saint-Côme-Linière et la MRC de Beauce-Sartigan;

 - 5.3. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'exclusion pour une superficie de 23.6 hectares sur les lots 4 513 053, 4 513 054 et 4 513 055 du cadastre Québec déposée par la ville de Saint-Georges;

6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Directeur du directeur du service de génie;
 - 6.2. Nomination de madame Johanne Journeault à titre d'employé régulier;
 - 6.3. Poste de technicien en aménagement du territoire, inspection régionale et programme de rénovation domiciliaire;

7. Correspondance;

8. Rapport des comités;

9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers du mois de juin 2017;
 - 9.2. États financiers du mois de juillet 2017;
 - 9.3. Bilan trimestriel de la SAAQ;
 - 9.4. Critères généraux FARR;
 - 9.5. Rapport périodique CSP 1^{er} avril au 31 mai 2017;
 - 9.6. Rapport annuel d'activités CSP 2016-2017;
 - 9.7. Rapport au 28 juillet 2017/ Service de génie;

10. Divers :
 - 10.1. Congrès FQM 2018 (Montréal);
 - 10.2. Lois sur la conservation des milieux humides et hydriques/
impacts;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2017-08-108

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 21 JUIN 2017**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 juin 2017 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
17 JUILLET 2017**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 17 juillet 2017 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
8 AOÛT 2017**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 5 août 2017 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 20 JUILLET 2017**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 20 juillet 2017 à titre d'information.

2017-08-109

**ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ADMINISTRATIF-APPEL
D'OFFRES**

Attendu que le contrat d'entretien ménager du centre administratif de la MRC vient à échéance le 30 septembre prochain;

Attendu que les maires ont pris connaissance du document d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'appel d'offres visant à confier le contrat d'entretien ménager du centre administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

2017-08-110

**PISTE CYCLABLE-APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION
DU CONTRAT D'ENTRETIEN**

Attendu que le contrat d'entretien de la piste cyclable vient à échéance le 31 octobre prochain;

Attendu que le document d'appel d'offres a été actualisé afin de tenir compte du prolongement de la piste;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser l'appel d'offres visant à confier le contrat d'entretien de la piste cyclable.

2017-08-111

**SOLDE RÉSIDUAIRE ASSURANCE COLLECTIVE/
AFFECTATION AU BUDGET**

Attendu qu'il existe un solde du contrat d'assurance collective 2009-2013;

Attendu que ce solde est au montant de \$12,657.90;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité que le solde résiduel soit affecté aux opérations financières de l'exercice 2017.

2017-08-112

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE LA DU VOLET DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Projet d'aménagement d'un tapis roulant pour le centre de ski de Ville St-Georges – Volet local et régional

Attendu que la Ville de St-Georges a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à doter le centre de ski d'une remontée mécanique de type tapis roulant pour la section pente école et glissade;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 50 000 \$ dans le cadre du volet local et pour un montant maximal de 25 000 \$ dans le volet régional de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-08-113

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Projet d'achat d'un équipement mobile pour événements en loisirs de la municipalité de St-Gédéon-de-Beauce – Volet local

Attendu que la municipalité de St-Gédéon-de-Beauce a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à acquérir un système de sonorisation portatif ainsi qu'un petit chapiteau pouvant être utilisés par la municipalité et par les divers comités et organismes du milieu ;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 1 641,85 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-08-114

**REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION AU
1^{ER} NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, de signifier aux autorités concernées que le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Côme-Linière, de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Simon-les-Mines sera reporté au 1^{er} novembre 2017 tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2017-08-115

**PROJET DE BAIL : CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL
(CFQC)**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a signifié au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports son intérêt à louer l'emprise ferroviaire dans la résolution 2017-01-006;

Attendu que le projet de bail est en préparation et qu'il y aurait lieu d'inclure dans la demande le lot 4 216 282 faisant partie du territoire de la municipalité de Saint-Benjamin, ce lot étant situé entre deux lots sur le territoire de Ville St-Georges;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau et appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'aviser le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'ajouter dans le bail le lot 4 216 282 du cadastre du Québec et d'aviser la MRC des Etchemins de la présente demande.

**RÉFORME DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE FINANCIÈRES
MAMOT**

Étant donné que notre député monsieur Paul Busque participe à la révision des programmes du Gouvernement du Québec, les élus ont signifié leur intérêt pour solliciter une rencontre avec celui-ci pour faire état de nos préoccupations face aux différents programmes. Le directeur général, assisté de monsieur Claude Morin sont les personnes désignées par le conseil afin de recueillir les éléments auprès des municipalités et de les soumettre au député.

2017-08-116

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 666-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
AFIN D'INSÉRER DES NORMES APPLICABLES À PROXIMITÉ
DE L'AÉROPORT ET POUR RÉGIR LES THERMOPOMPES
RÉSIDENTIELLES**

Considérant que ce règlement introduit des dispositions particulières applicables aux zones AG-912 et AG-913 à proximité de l'aéroport;

Considérant que ce règlement contient des normes relatives aux thermopompes résidentielles;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 666-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-08-117

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 674-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 163-2005 AFIN
D'AGRANDIR L'AFECTATION «COMMERCE ET SERVICE DE
TYPE LOCAL ET RÉGIONAL» ENTRE LA 136^E RUE ET LA 137^E
RUE LE LONG DU BOULEVARD LACROIX ET POUR
AGRANDIR L'AFECTATION RÉSIDENTIELLE DE FORTE
DENSITÉ ENTRE LA 151^E RUE ET LA 155^E RUE**

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation des sols – secteur est urbain » faisant partie intégrante du règlement 163-2005 :

- Afin d'agrandir l'affectation « Commerce et service de type local et régional » par une affectation résidentielle de forte densité;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 674-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-08-118

**NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT EN MATIÈRE
D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU
CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS
D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE ET
LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement d'accepter les nominations de monsieur Nicolas Veilleux pour la municipalité de Saint-Côme-Linière et de madame Stéphanie Gagnon ainsi que de madame Louise Roy pour l'ensemble du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan et ce pour l'application des responsabilités liées à la politique de gestion des cours d'eau et au règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan.

2017-08-119

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE
TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE
D'EXCLUSION POUR UNE SUPERFICIE DE 23,6 HECTARES SUR
LES LOTS 4 513 053, 4 513 054 ET 4 513 055 DU CADASTRE DU
QUÉBEC DÉPOSÉE PAR LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

La demande a pour objectif d'agrandir le parc technologique sur des lots contigus au périmètre urbain.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA :

1° Le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de classe 7 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations principalement en raison de la pierrosité et de la topographie;

2° Les possibilités d'utilisation des lots 4 513 053 et 4 513 055 à des fins agricoles sont restreintes sinon impossibles en raison de leur proximité avec le périmètre urbain. Quant au lot 4 513 054, il s'agit de la 25^e Avenue;

3° L'agrandissement du périmètre urbain aura peu d'impact sur les activités agricoles existantes et leur développement car elles sont relativement éloignées des lots concernés par la demande. L'établissement de production animal le plus près est à environ 1,6 kilomètres, séparé du site visé par les voies d'accès à l'Autoroute 73. Les lots contigus à ceux à exclure sont occupés par des résidences et des boisés.

4° L'exclusion recherchée ne créera pas de contraintes supplémentaires résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

5° Il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles à l'intérieur du périmètre urbain pouvant accueillir de nouvelles entreprises industrielles nécessitant de grandes superficies de terrain et un réseau routier adapté aux véhicules lourds;

6° L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne sera pas compromise;

7° En raison de la superficie retenue, l'exclusion recherchée n'aura pas de répercussions négatives sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° N/a;

9° La MRC de Beauce-Sartigan n'a pas de preuve à soumettre démontrant que cette éventuelle exclusion aurait un effet sur le développement économique de la région. Cependant, il est réaliste de présumer que l'implantation de nouvelles industries ne peut avoir que des retombées positives sur l'économie municipale et régionale;

10^E N/a;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire. En effet, les orientations du schéma relatives à l'agrandissement des périmètres urbains ont pour objectifs de :

- consolider les espaces urbains existants;
- maximiser l'utilisation des équipements, infrastructures et services existants;
- finaliser les développements où les services sont présents;
- orienter la croissance urbaine en continuité avec le milieu bâti.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement ;

D'appuyer la demande d'exclusion déposée par la ville de Saint-Georges afin d'agrandir son parc technologique en continuité avec le périmètre urbain;

De signifier à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer la superficie exclue de la zone agricole permanente au périmètre urbain de la ville de Saint-Georges si ladite exclusion est accordée.

2017-08-120

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL- DÉMISSION DE M. GUSTAVO
CARRENO MELÉNDEZ**

Attendu que monsieur Gustavo Carreno Meléndez, ingénieur et directeur du Service de génie municipal, a remis sa démission et que celle-ci prend effet à la fin du mois;

Attendu que M. Carreno Meléndez était à l'emploi de la MRC depuis 3 octobre 2015 et directeur du service depuis le 4 janvier 2016;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, de prendre acte de démission de monsieur Gustavo Carrenno Meléndez et de lui transmettre nos plus sincères remerciements pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan.

Le directeur général adjoint avise les membres du conseil que les démarches en vue de combler sont déjà en cours.

2017-08-121

**NOMINATION DE MADAME JOHANNE JOURNEAULT À TITRE
D'EMPLOYÉ RÉGULIER**

Attendu que la période d'essai de Madame Johanne Journeault est terminée;

Attendu la recommandation de la direction générale concernant l'évaluation du travail effectué par madame Journeault au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de madame Johanne Journeault au poste d'agente de développement territorial, rétroactivement au 29 juin 2017.

**POSTE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
INSPECTION RÉGIONALE ET PROGRAMME DE RÉNOVATION
DOMICILIAIRE.**

Le directeur général adjoint fait un résumé de l'état de la situation concernant le poste vacant de technicien en aménagement du territoire, inspection régionale et programme de rénovation domiciliaire. Deux scénarios sont proposés aux membres du conseil. Après discussions il est convenu de poursuivre la démarche dans le but de combler le poste tel qu'existant et de faire un suivi au prochain conseil.

CORRESPONDANCE

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Le suivi du comité de sécurité publique ayant déjà été traité, aucun autre comité n'a siégé depuis le dernier conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de juin 2017;
- États financiers mensuels du mois de juillet 2017;
- Bilan de la SAAQ;
- Critères généraux FARR;
- Rapport périodique CSP 1^{er} avril au 31 mai 2017;
- Rapport annuel d'activités CSP 2016-2017;
- Rapport au 28 juillet 2017 / Service de génie;

CONGRÈS DE LA FQM 2018 (MONTRÉAL)

Le directeur général adjoint avise les membres du conseil que le congrès 2018 de la FQM aura lieu à Montréal et que les réservations de chambre devront être faites par chacune des municipalités.

LOIS SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES/IMPACTS

Le directeur général adjoint dépose et commente une correspondance reçue du MDDELCC et des impacts de la loi adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 juin 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 août 2017

2017-08-122

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 9h00.

Pierre Bégin, préfet

Luc Bergeron, directeur général adjoint